Commune d'ELNE

 $\mathbf{P}_{\mathsf{lan}}$

Local

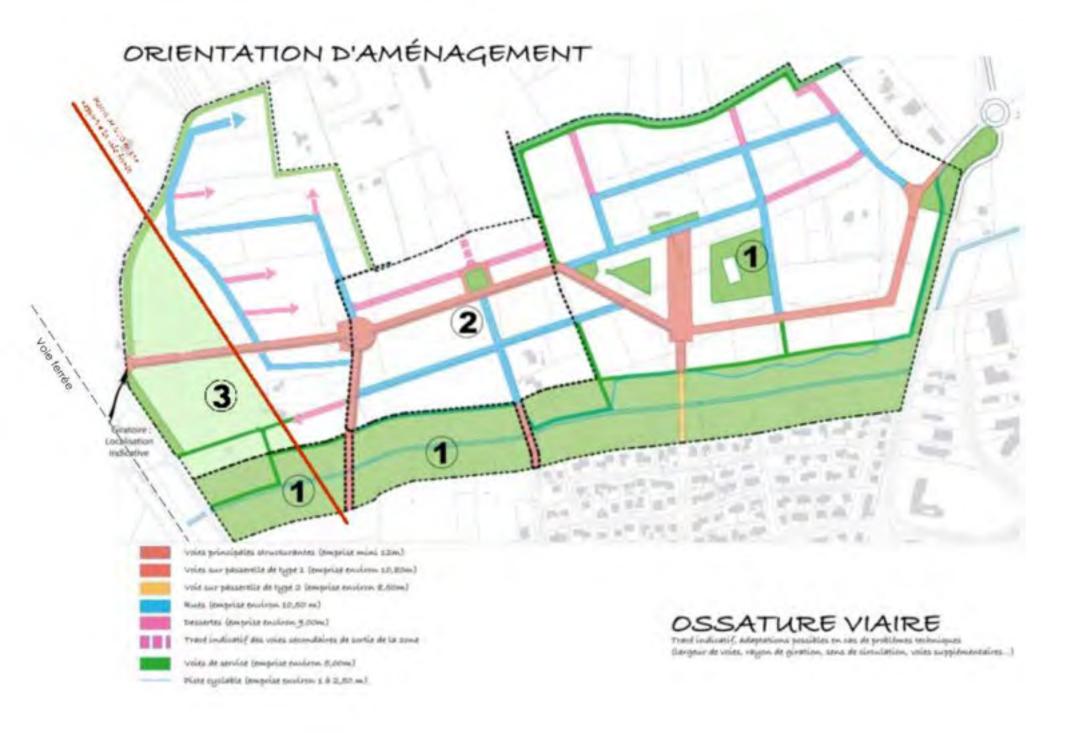
d' Urbanisme

Orientations d'aménagement de la zone 2AU

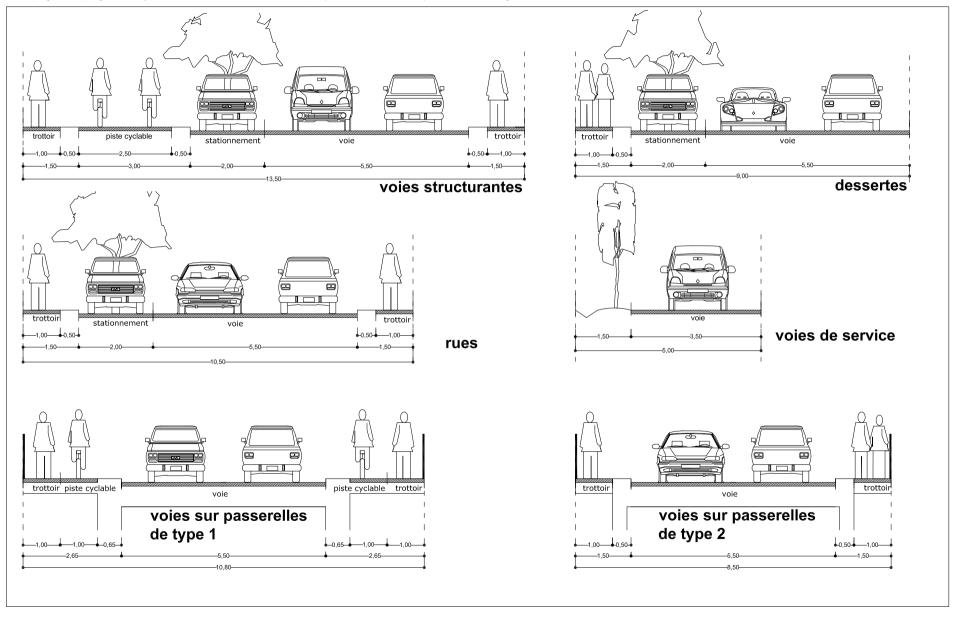
COMPLÉMENT À L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT

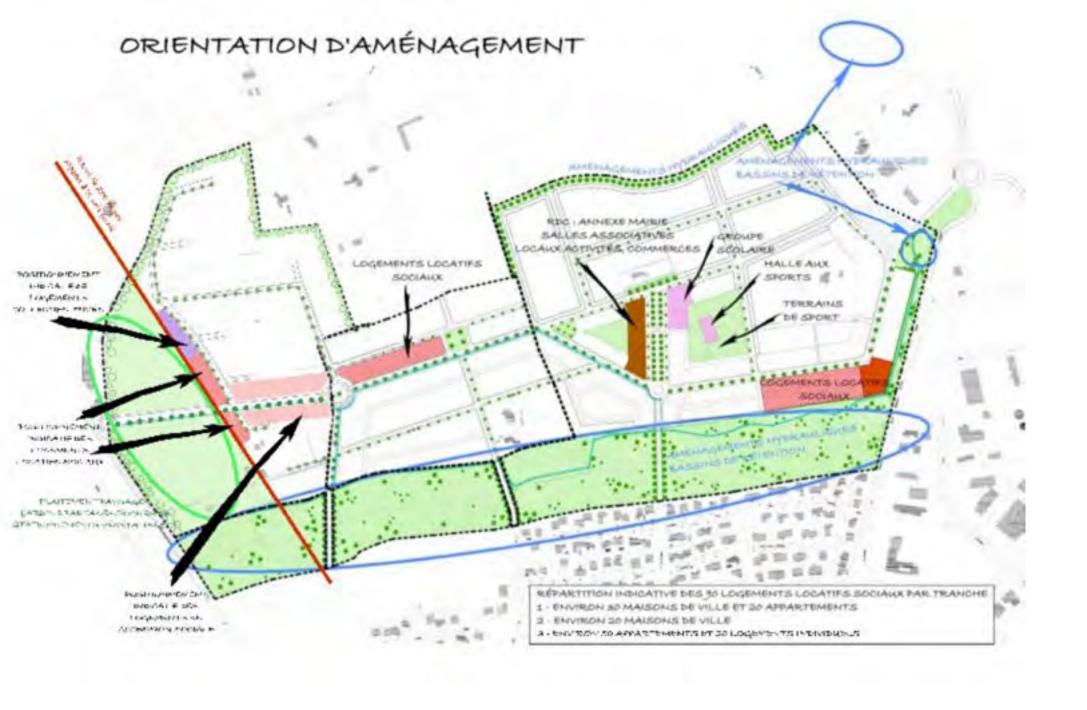
Mai 2025

Love to the leaves of the last of the last



QUELQUES EXEMPLES INDICATIFS DE PROFILS POUR LES VOIES

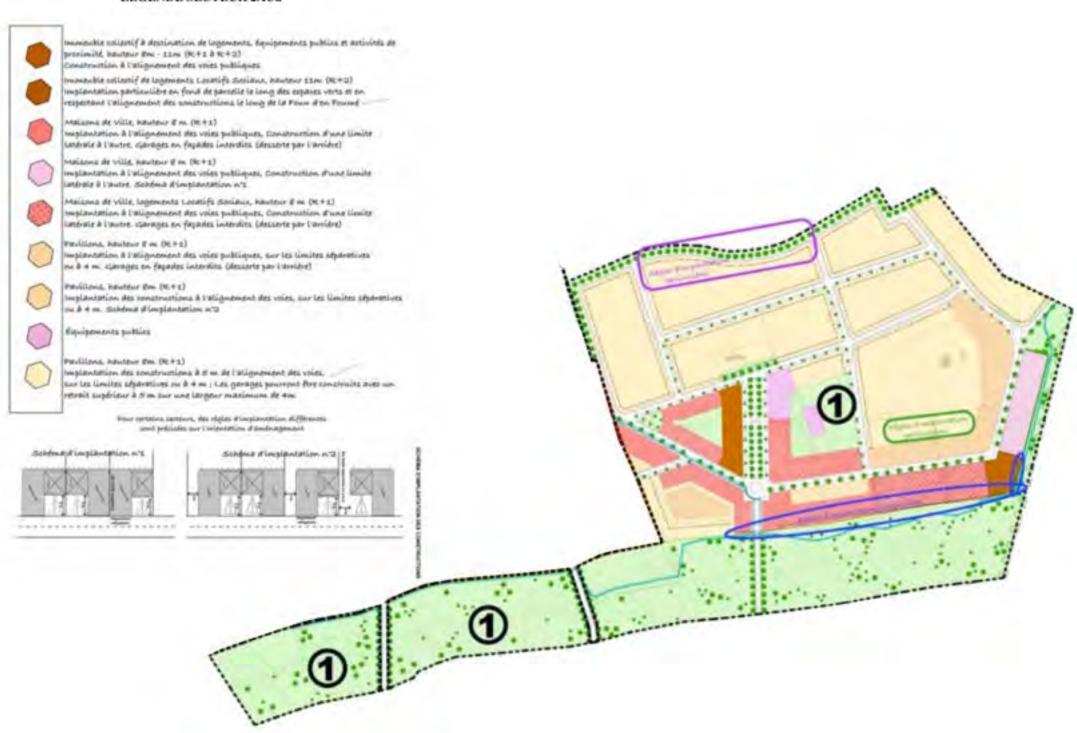




ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT



LÉGENDE SECTEUR 2AUa



LÉGENDE SECTEUR 2AUb



LÉGENDE SECTEUR 2AUC

COMPOSITION URBAINE

Proposer une forme et une composition urbaine tenant compte de l'ensoleillement, du vent dominant et de la topographie (conception bioclimatique).



Maisons de ville en accession sociale (R+1).

Pas d'accès véhicules depuis la voie de desserte principale (Accès par la voie de desserte secondaire au Sud ou au Nord).

Implantations des constructions : Alignement obligatoire sur la voie de desserte principale / En limite séparative : Implantation sur limite ou recul de 3,00 mètres.



Logements sous forme de constructions individuelles (R+1).

Implantations des constructions : à l'alignement des voies et emprises publiques ou recul de 3,00 mètres minimum / En limite séparative : Implantation sur limite séparative ou recul de 3,00 mètres.



Logements sous forme de constructions collectives (R+3 maximum).

Implantations des constructions : à l'alignement des voies et emprises publiques ou recul de 3.00 mètres minimum.

Logements sous forme de constructions collectives (R+3 maximum) destinés à la création de logements locatifs sociaux.

Implantations des constructions : à l'alignement des voies et emprises publiques ou recul de 3,00 mètres minimum.

TRAITEMENT PAYSAGER



Traitement paysager de la bande de recul inconstructible de 200 mètres par rapport à la voie ferrée. Ce secteur participe à la création d'espaces de biodiversité, d'îlots de fraîcheur... et permettra l'implantation de jardins partagés et d'aires de stationnements regroupées végétalisées et traitées avec des matériaux perméables.



Traitement paysager des axes de dessertes.

DÉPLACEMENTS



Créations d'îlots de stationnements ombragés regroupés dédiés aux visiteurs, à répartir au sein de l'opération (localisation indicative).



Secteur potentiel dédié à l'offre de transports collectifs et durables (localisation indicative).



Réseau de liaisons douces.

Commune d'ELNE

 $\mathbf{P}_{\mathsf{lan}}$

Local



d' Urbanisme

Orientations d'aménagement des secteurs en bordure de l'ancienne 114

> COMPLÉMENT À L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT

MARS

2022

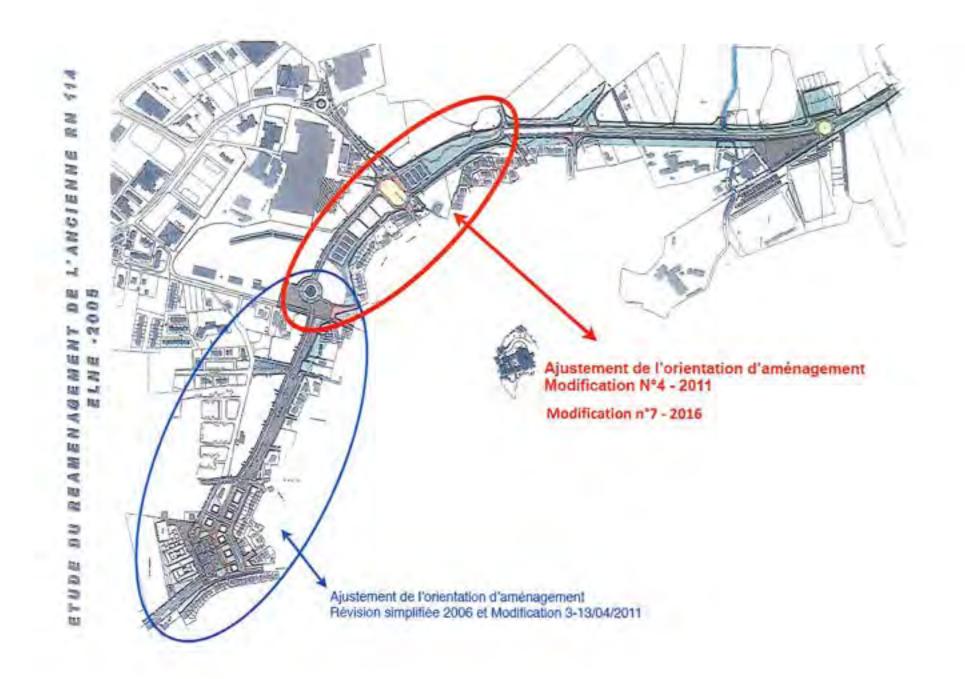


Schéma de Principes des O.A.P. approuvé en 2011 par la 4ème modification du PLU



LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT EN 2016

a. Le programme

- Une nouvelle offre de logements collectifs (entre 100 et 150) dont un programme de résidence personnes âgées
- Des possibilités d'hébergements hôtelier
- L'interdiction de tout nouveaux commerces à l'exception de ceux existants et des activités de valorisation et de vente des produits liés à la promotion touristique, économique et culturelle locale.

b. Les principes urbains

- Un parc perceptible: l'implantation du bâti doit rendre perceptible le parc urbain depuis les voies environnantes et notamment l'avenue Narcisse Planas. Les entrées du Parc se feront depuis les voies principales et le grand mail.
- Un site ouvert reliant les différents quartiers
- Un paysage préservé et mis en valeur : conservation d'un ou plusieurs boxes mémoire du passé agricole, préservation des vues vers la Cathédrale, transition sans rupture avec le tissu industriel et commercial à l'arrière du site, mise en place d'une trame végétale.
- Des hauteurs bâties en cohérence avec le contexte : l'épannelage suivra une progressivité des constructions qui ne pourront dépasser R+2.

c. La « ville jardin »

- Un parc ouvert en cœur de site: espace non clos à l'intérieur du quartier qui commande l'organisation du bâti, composé d'ambiances différentes plus ou moins arborées et d'espaces intergénérationnels.
- Une limite forte de la place de la voiture : desserte uniquement en périphérie du parc, cœur du site dédié uniquement aux déplacements doux et aux espaces de détentes, de loisirs et de spectacles (théâtre de verdure...), places de stationnement organisées sur des poches de parkings mutualisées.

d. Diversité morphologique

 Les logements collectifs sont la typologique dominante. Des logements individuels denses pourront être proposés en lieu et place de la friche commerciale.

Schéma de Principes des O.A.P. approuvé en 2016 par la 7ème modification du PLU





Schéma de Principes des O.A.P. proposé en 2021 par la 9ème modification du PLU



LEGENDE SECTEUR 4AU Zone d'habitations et commerces en pied d'immeuble Zone d'habitations Réseau de liaison douces Restaurant existant Zone du centre de secours zone de services publics, entrepôt de Gendarmerie existante Espaces yerts stockage ou d'intérêt collectif, ou d'habitations Plantations d'arbres, ilot de fraicheur et lieu Traitement paysager des axes exemple de box à conserver oringipaux de circulation d'intégration de la nature en ville zone de parkings voie piétonne Secteur potentiel dédié à la création d'usus piste de sécurité routière possibilités de stationnements longitudinaux arrêt covoiturage Arrêt navette CCAS glateau traversant

Commune d'ELNE

 $\mathbf{P}_{\mathsf{lan}}$

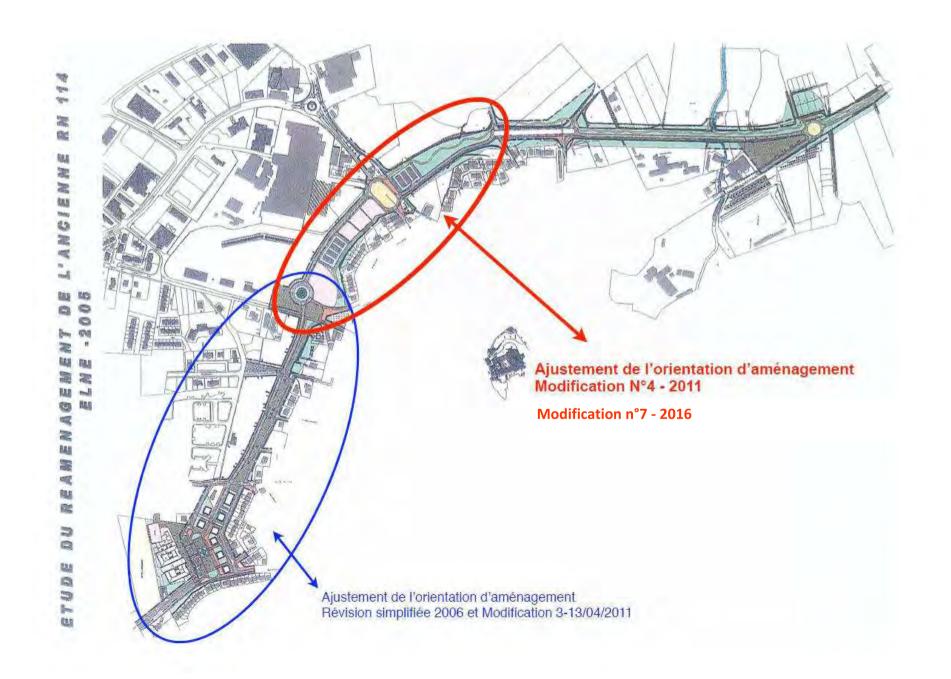
Local

d' Urbanisme

Orientations d'aménagement des secteurs en bordure de l'ancienne 114

COMPLÉMENT À L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT

JUILLET 2016



Ancien Schéma de Principes des O.A.P. sur le site de l'ancien « Marché de Gros »



LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT EN 2016

a. Le programme

- Une nouvelle offre de logements collectifs (entre 100 et 150) dont un programme de résidence personnes âgées
- Des possibilités d'hébergements hôtelier
- L'interdiction de tout nouveaux commerces à l'exception de ceux existants et des activités de valorisation et de vente des produits liés à la promotion touristique, économique et culturelle locale.

b. Les principes urbains

- Un parc perceptible : l'implantation du bâti doit rendre perceptible le parc urbain depuis les voies environnantes et notamment l'avenue Narcisse Planas. Les entrées du Parc se feront depuis les voies principales et le grand mail.
- Un site ouvert reliant les différents quartiers
- Un paysage préservé et mis en valeur : conservation d'un ou plusieurs boxes mémoire du passé agricole, préservation des vues vers la Cathédrale, transition sans rupture avec le tissu industriel et commercial à l'arrière du site, mise en place d'une trame végétale.
- Des hauteurs bâties en cohérence avec le contexte : l'épannelage suivra une progressivité des constructions qui ne pourront dépasser R+2.

c. La « ville jardin »

- Un parc ouvert en cœur de site : espace non clos à l'intérieur du quartier qui commande l'organisation du bâti, composé d'ambiances différentes plus ou moins arborées et d'espaces intergénérationnels.
- Une limite forte de la place de la voiture : desserte uniquement en périphérie du parc, cœur du site dédié uniquement aux déplacements doux et aux espaces de détentes, de loisirs et de spectacles (théâtre de verdure...), places de stationnement organisées sur des poches de parkings mutualisées.

d. Diversité morphologique

- Les logements collectifs sont la typologique dominante. Des logements individuels denses pourront être proposés en lieu et place de la friche commerciale.

Nouveau Schéma de Principes des O.A.P. sur le site de l'ancien « Marché de Gros »





Commune d'ELNE

 $\mathbf{P}_{\mathsf{lan}}$

Local

APPROUVÉ

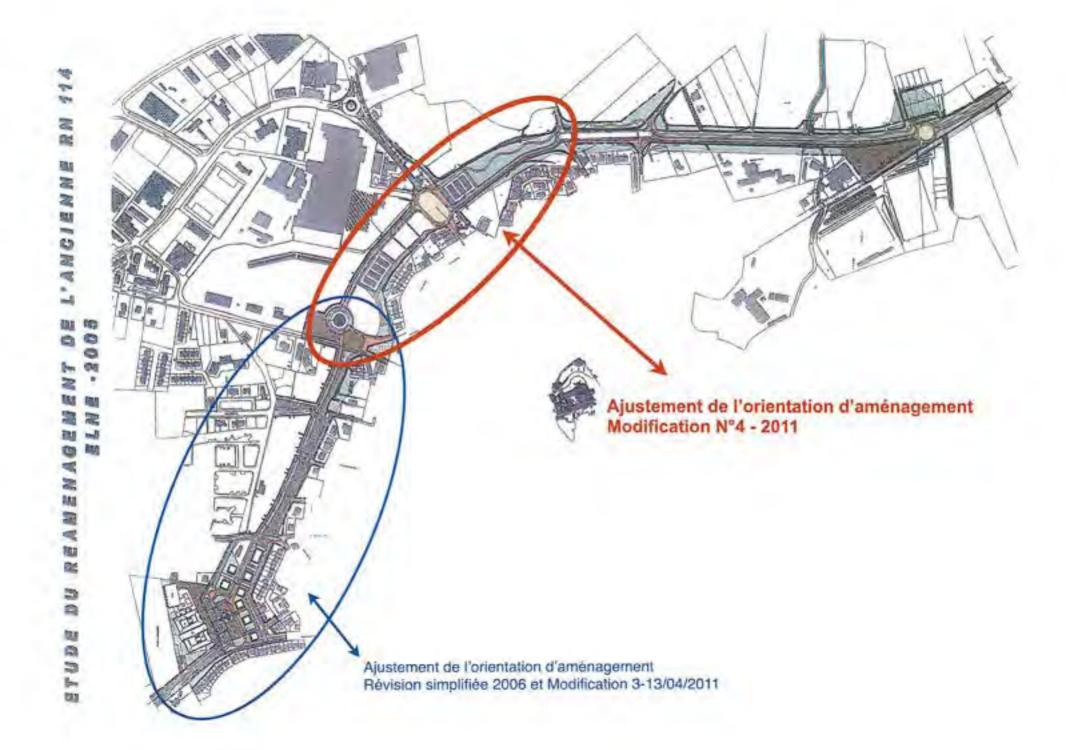
par délibération du Conseil Municipal en date du 03 A007 2011

d' Urbanisme

Orientations d'aménagement des secteurs en bordure de l'ancienne 114

> COMPLÉMENT À L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT

JUILLET 2011

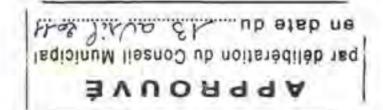




Commune d'ELNE

 $\mathbf{P}_{\mathsf{lan}}$

Local



d' Urbanisme

Orientations d'aménagement des secteurs en bordure de l'ancienne 114

> COMPLÉMENT À L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT

FEVRIER 2011

